Les assuétudes au travail (recyclage conseiller en prévention)

7 h

Public

Recyclage destiné aux conseillers en prévention

Prérequis

Disposer d'un certificat de conseiller en prévention

Objectifs

Le Code du Bien-Être au Travail, Livre II - Titre 4 relatif à la formation et au recyclage des conseillers en prévention recommande un recyclage annuel de 3 jours afin de rester informer des modifications dans la règlementation et les progrès scientifiques dans le domaine.

En Belgique 15 à 20% des travailleurs sont des buveurs excessifs !

Au cours de cette formation, nous intégrerons l'importance accordée aux assuétudes, comprendrons le mode de fonctionnement des substances addictives, comprendrons ce qu'est le co-alcoolisme et ses implications, convaincrons et motiverons à la prévention dans la gestion des assuétudes et acquérons les connaissances générales et les notions de base indispensables pour pouvoir aider une victime souffrant d'assuétudes

Informations pratiques

Droit d'inscription

Cette formation est agréée "chèques formation".

Certificat - Attestation

Attestation de recyclage de conseiller en prévention

Aides sectorielles à la formation

Formation agréée Cefora *(https://www.formation-continue.be/domaines-de-formation/cefora-fond-sectoriel-de-la-cp-200)* --> formation gratuite sous certaines conditions pour les travailleurs de la CP200

Pour en savoir plus et découvrir la procédure d'inscription, consultez l'onglet Fonds sectoriels de formation. *(https://www.formation-continue.be/aides-la-formation/fonds-sectoriels-de-formation)*